

# AVIS

27/03/2024

Avis adopté en Assemblée Plénière, le 27 mars 2024  
dans le cadre d'une saisine

## Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 - Bilan à 18 mois



Présidente Commission Emploi et Développement économique régional : **Emilie CANTRIN**

Chargé de mission : **Arnaud MOCQUAIS DE BLANVILLE**

Rapporteuse de l'Avis : **Emilie CANTRIN**

Rapporteure : **Émilie CANTRIN**

Assistée d'Arnaud MOCQUAIS de BLANVILLE

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 126 conseillers présents  
dans le cadre d'une saisine

Étude conduite par la **commission « Emploi et Développement économique  
régional »**

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est saisi sur le bilan à 18 mois du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028 adopté le 24 juin 2022<sup>1</sup>.

Pour rappel, le CESER avait contribué à l'élaboration du schéma au moyen d'un avis d'étape<sup>2</sup>, avant de se prononcer par le biais d'une saisine sur le schéma lui-même une fois celui-ci achevé<sup>3</sup>.

Le CESER prend acte de la transmission du bilan d'étape du schéma et émet les remarques suivantes.

La formulation introductive « *après 18 mois de déploiement, l'ensemble des 5 axes du schéma a été "adressé" et 90 % des actions ont été engagées* » manque de clarté.

Si le document rassemble un nombre conséquent d'informations, le manque de priorisation entre les nombreuses actions décrites, et de mise en perspective par rapport à la stratégie globale du schéma, nuit à sa compréhension. Assortir celui-ci d'une synthèse aurait permis aux acteurs de la société civile concernés par le schéma de mieux s'approprier ce premier point d'étape.

Par ailleurs, il est dommageable que ce document ne reprenne qu'insuffisamment les 21 indicateurs d'impact du SRDEII (listés en son annexe n°2), alors même que ce dernier prévoit que « *la Région mettra en place une démarche de bilan annuel, qui sera présentée en assemblée plénière, fondée sur les indicateurs annexés au présent schéma et assise sur une démarche plus large d'évaluation des politiques publiques, dont le pilotage a été confié à l'inspection générale* ».

Le CESER considère que les conditions de cette saisine ne lui permettent pas « *de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales* », comme la loi<sup>4</sup> lui en confie le soin. Cependant, dans le cadre de cette mission, il se tient à la disposition de la Région.

---

<sup>1</sup> Délibération du Conseil Régional n°22-380 du 24 juin 2022.

<sup>2</sup> Avis d'étape sur la révision du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) du 27 avril 2022.

<sup>3</sup> Avis « Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028 » du 22 juin 2022.

<sup>4</sup> Article L. 4134-1 du Code général des collectivités territoriales.



# Explications de vote

## **1<sup>er</sup> Collège**

Thierry BION

## **2<sup>ème</sup> Collège**

Philippe COTTET (Groupes CGT, FSU et Solidaires)



## **Intervention de Thierry BION au nom du 1<sup>er</sup> Collège**

---

*Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028 donne le cadre d'action du Conseil Régional et de ses partenaires pour un développement économique durable et résilient en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.*

*Le bilan à 18 mois présenté par le Conseil Régional présente la mise en œuvre de nombreuses actions relatives aux 5 axes stratégiques du SRDEII. 90% de ces actions sont déjà engagées, avec des avancées concrètes et significatives sur des projets structurants pour le développement économique et l'innovation, « vers une croissance régionale 100% climat positif ».*

*Ce bilan est bien documenté. Le suivi annuel des indicateurs annexés au schéma, en associant le CESER, devrait permettre dans le futur de mieux en quantifier les résultats.*

*Le 1<sup>er</sup> collège votera l'avis du CESER.*

## **Intervention de Philippe COTTET au nom des Groupes CGT, FSU et Solidaires**

---

*Qu'attend donc la Région d'une saisine sur un bilan d'étape à 18 mois du SRDEII ? La saisine ne le précise pas et nous avons du mal à le comprendre. Comment cette Région envisage-t-elle le travail du CESER ?*

*Les Groupes CGT, FSU et Solidaires sont attachés à l'expression de la société civile organisée et jugent important d'émettre des avis qui peuvent éclairer les élus régionaux dans la mise en œuvre de mesures répondant aux besoins économiques sociaux et environnementaux.*

*Nous sommes également convaincus que le CESER a un rôle à jouer dans l'évaluation des politiques publiques. Mais concernant cette saisine, les conditions ne sont absolument pas remplies pour un travail de qualité. Bien sûr, il y a la contrainte du délai imposé au CESER, alors même qu'aucune obligation légale n'exige une réponse aussi rapide. Nous ne pouvons croire que, quelle que soit la teneur de l'avis, celui-ci influencerait d'une quelconque manière un bilan déjà rédigé et proposé au vote de l'assemblée régionale après-demain. Rien ne justifie donc une telle urgence. Mais il ne s'agit pas simplement d'une question de timing (nous aussi, nous savons manipuler les anglicismes).*

*Le sujet lui-même peut-il être véritablement traité ? Revient-il au CESER d'évaluer l'ensemble de la politique économique régionale à travers un bilan ? Exercice d'autant plus difficile que ce bilan s'avère être un catalogue d'actions engagées sans commune mesure les unes avec les autres, du Plan Vélo au CPER et autres fonds européens, en passant par l'hébergement touristique ou le Conseil Amical, Bienveillant, Libre et Éclairé (page 17), sans oublier la Coupe du Monde de Rugby et les Jeux Olympiques bien sûr.*

*Le CESER ne s'est pas prêté au jeu, à juste titre. Le CESER, ce n'est ni un organe de contrôle, ni un cabinet d'audit. L'évaluation qu'il pourrait mener doit porter sur une action publique en particulier pour, tout à la fois, être une aide à la décision et permettre de rendre compte aux citoyens. C'est essentiel dans ce moment où la défiance des populations envers les institutions ne cesse de grandir, où la démocratie elle-même est menacée par une extrême-droite aux portes du pouvoir.*

*Le CESER a fait le choix sage de se contenter de prendre acte de ce bilan. Nous le partageons pleinement et nous réitérons la demande à la Région de faire jouer au CESER pleinement son rôle sans peur ni instrumentalisation, en le saisissant sur des sujets sur lesquels il pourra émettre des avis utiles à la décision publique.*

*Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis.*



.



27, place Jules Guesde – CS 80255 – 13235 MARSEILLE Cedex 02

*Téléphone* : 04 91 57 53 00

*Site Internet* : [www.ceser.mareregionsud.fr](http://www.ceser.mareregionsud.fr)

*Courriel* : [ceser@mareregionsud.fr](mailto:ceser@mareregionsud.fr)

*Courriel Service Communication* : [com.ceser@mareregionsud.fr](mailto:com.ceser@mareregionsud.fr)